

Règlement intérieur 2024

L'Association des Papillons Blancs en Champagne accompagne plus de 1000 enfants, adolescents et adultes sur le territoire de la Marne. Spécialisée dans la prise en charge du handicap, elle propose une réponse adaptée et intervient dans les champs de l'éducation, du travail, de l'habitat, et de l'hébergement médicalisé ou non.

L'Association défend depuis presque 70 ans des valeurs associatives qui sont : le respect, l'inclusion, le pouvoir d'agir, la solidarité, l'ouverture, l'audace. Ces valeurs rayonnent sur les 28 établissements et services qui la composent.

Le Pôle Enfance et Inclusion Scolaire a souhaité compléter son offre de service avec l'ouverture d'un centre de loisirs.

I. Les modalités de fonctionnement

La Sittelloise accueillera des enfants âgés de 6 à 14 ans accompagnés par l'Association et de 6 à 12 ans pour les familles extérieures et les salariés. Peuvent s'inscrire plusieurs enfants d'une même fratrie.

Les accueils fonctionnent du lundi au vendredi inclus.

Lieu : 16 bis Cours Wawrzyniak – 51100 REIMS

Période d'ouverture : Du lundi 12 août au vendredi 23 août 2024 (**fermeture le 15 août 2024**)

Horaires et modalités :

Inscription à la semaine avec repas.

Un dossier d'inscription complet est à fournir.

- 8h00 à 9h00 : accueil échelonné
 - Les familles déposent les jeunes à l'accueil de loisirs à partir de 8h00 ;
 - Le jeune doit arriver avec une tenue adaptée, une gourde, une casquette et de la crème solaire ;

- 9h00 à 12h00 : Activités
 - A 9h00 les groupes se forment avec leurs animateurs respectifs
 - Les groupes réalisent les activités prévues : sportives, culinaires, manuelles

- Selon la météo, les activités peuvent être adaptées ou modifiées ;
- 12h00 à 14h00 : Repas
 - Installation à table (service à table)
 - Composition du repas : 1 entrée, un plat complet, 1 produit laitier et 1 dessert
Les enfants sont encouragés à goûter à chaque plat mais jamais forcés
 - Après le repas, un temps calme sera proposé aux enfants jusqu'à 14h00 (lecture, coloriage, jeux de société, ...)
- 14h00 à 17h00 : Activités
 - A 14h00, reprise des activités
 - Les groupes réalisent les activités prévues : sportives, culinaires, manuelles
Selon la météo, les activités peuvent être adaptées ou modifiées
 - Vers 16h00, les enfants se lavent les mains afin de prendre le goûter fourni par l'accueil de loisirs
 - A 16h30, temps libre pour les enfants avant les départs ;
- 17h00 à 18h00 : départ échelonné
 - Départ à partir de 17h00 avec une personne habilitée à venir chercher l'enfant
 - Fermeture du centre à 18h00

Tout enfant inscrit est censé être présent conformément à son inscription.

Le centre doit être informé de toute éventuelle absence.

Les horaires sont à respecter pour la bonne organisation de notre accueil et la réalisation des activités avec les enfants.

Toute arrivée tardive ou départ anticipé devra être formulé par mail à la Direction afin d'assurer la sécurité de tous (sans remise tarifaire possible et dégageant l'accueil de loisirs de toute responsabilité).

Planning d'activités :

Un planning d'activité adapté à tous les enfants sera établi par l'équipe d'animation en amont.

Des sorties extérieures pourraient être mise en place.

II. Mesure de sécurité

Les enfants sont sous la responsabilité de l'équipe d'animation lors des temps d'accueil.

Pendant le temps d'accueil, les parents autorisent la Direction à prendre toute mesure urgente s'imposant. Les familles doivent vérifier que leur assurance personnelle ou familiale couvre leur enfant pour les risques et responsabilités afférents à ce temps d'accueil et aux activités proposées.

Seules les personnes exerçant l'autorité parentale sur l'enfant sont autorisées à venir chercher l'enfant. Pour toute autre personne, les représentants légaux doivent les autoriser à venir chercher l'enfant en mentionnant leur identité sur la fiche de renseignement. Sans accord écrit, l'équipe d'animation ne pourra pas laisser partir l'enfant.

Toutefois, à titre exceptionnel, si une autre personne devait venir chercher l'enfant, une décharge serait à remplir par le ou les responsables légaux autorisant expressément cette dernière à reprendre l'enfant et précisant les horaires de départ et de retour de ce dernier.

De plus, afin que votre enfant puisse profiter au mieux des activités, privilégier une tenue confortable et des chaussures fermées. Les bijoux et affaires personnelles sont fortement déconseillés. En cas de vol, perte ou détérioration, la Sittelloise décline toute responsabilité de biens remis à un enfant ou un adolescent par sa famille sauf accord particulier et établi au préalable avec un professionnel responsable. Aucun dédommagement ne pourra être demandé.

III. Règles de vivre-ensemble

1. Règles globales

- Les enfants comme les professionnels se doivent le respect et doivent s'abstenir de toute moquerie ou mise à l'écart envers l'autre.
- Chaque enfant a le droit de jouer en utilisant le matériel mis à sa disposition.
- Les enfants participent au rangement et aident à nettoyer, le cas échéant.
- Aucun enfant n'est autorisé à sortir seul d'une salle ou dehors sans autorisation de l'adulte

2. Matériels à fournir

Aucun matériel n'est demandé aux enfants dans le cadre de la réalisation des activités encadrées. En cas de besoin spécifique, une demande par mail ou par voie d'affichage pourra être faite ; telles que la récupération de boîtes d'œufs vides, de vieilles blouses / tee shirt pour la peinture, ...

Néanmoins, le jeune doit arriver chaque jour avec une tenue adaptée et un sac dans lequel se trouve :

- Crème solaire
- Casquette / Chapeau
- Lunettes de soleil
- Gourde
- Change si nécessaire

En cas de problèmes répétés ou de comportement dangereux, le renvoi définitif pourra être envisagé en concertation avec la famille.

IV. L'inscription

L'inscription s'effectue avec un dossier d'inscription à compléter :

- Fiche de renseignement
- Fiche sanitaire
- Fiche d'inscription
- Signature du règlement intérieur

Ce dossier est à envoyer en format papier à l'adresse suivante : 16 bis Cours Wawrzyniak – 51100 REIMS ou par mail : secretariat.sittelle@pbchampagne.org

L'inscription est annuelle et sera à renouveler chaque année. Toute modification de la situation de l'enfant doit être signalée à la direction de l'accueil de loisirs.

Aucun enfant ne pourra être accueilli sans le dossier d'inscription dûment complété par son ou ses responsables légaux.

V. Tarification et facturation

La facturation s'établit à la réservation et non à la présence de l'enfant au sein de l'accueil de loisirs. Un délai de prévenance est à prendre en compte pour toute annulation d'un accueil initialement prévu, sauf absence pour raison médicale ou cas exceptionnel (ex : décès, accident...etc) à justifier auprès de la direction.

Le délai de prévenance est de 48h. Si ce délai est respecté, le ou les accueils ne seront pas facturés à la famille. De plus, sans justificatif transmis à la Direction, toutes les absences seront facturées.

Tarifs :

Semaine 1 (lundi 12 au vendredi 16 août) /!\ jeudi 15 août fermé	60 euros
Semaine 2 (lundi 19 au vendredi 23 août)	75 euros
Du 12 au 23 août /!\ jeudi 15 août fermé	135 euros

Modalités de règlement : **Règlement à joindre lors de l'inscription.**

- Chèque (ordre : La Sittelloise)
- Espèce
- Virement bancaire

Nom et prénom du responsable légal 1 :

Nom et prénom du responsable légal 2 :

Lien de parenté :

Lien de parenté :

Date :

Date :

Signature :

Signature :